



**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

### Les OBV de la Chaudière-Appalaches unissent leurs forces

**Chaudière-Appalaches, le 31 octobre 2012** – À l'occasion du 13<sup>e</sup> Rendez-vous des organismes de bassins versants (OBV) du Québec qui s'est tenu à Rimouski les 26 et 27 octobre dernier, les neuf organismes de bassins versants de la région administrative de Chaudière-Appalaches ont décidé d'unir leurs forces.

Les OBV mettent en œuvre la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du territoire naturel d'écoulement des eaux : le bassin versant. Cette façon nouvelle de gérer l'eau diffère de celles utilisées par de nombreuses instances qui travaillent avec les limites administratives habituellement reconnues au Québec.

C'est à la suite du souhait commun des OBV d'obtenir une reconnaissance accrue en Chaudière-Appalaches que leur est venue l'idée de se regrouper. En plus de maintenir un contact régulier entre les OBV de la région, ce regroupement permettra le transfert d'information d'intérêt, la création d'alliance stratégique et le développement de partenariat, le partage des expertises et des ressources propres à chaque OBV, ainsi qu'une représentativité accrue des OBV auprès des diverses instances régionales.

Une première action du regroupement sera de mettre en place une Table régionale sur l'eau. La mission de cette table sera de réunir tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau dans la région de Chaudière-Appalaches. Elle se verra un lieu d'échange et permettra de développer une vision régionale de la gestion de l'eau et facilitera l'implication des acteurs régionaux dans la mise en œuvre des Plans directeurs de l'eau (PDE).

Les OBV concernés sont le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE), le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC), l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ), l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne), l'Organisme de bassins versants Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR), l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) et l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud.

Rappelons que les organismes de bassins versants (OBV) sont des organismes mandatés par le gouvernement du Québec en vertu de la « *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ». En concertation avec les acteurs de l'eau, ils élaborent un plan directeur de l'eau et assurent le suivi de sa mise en œuvre.



- 30 -

**Pour information**

François Gagnon

Directeur général

Organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR)

Téléphone : 418 492-6135

Courriel : [direction@obakir.qc.ca](mailto:direction@obakir.qc.ca)